

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4363

commission principale : développement économique

objet : **Convention tri-annuelle de financement de l'Unitar (2005-2007) pour le programme d'activités de l'Agence mondiale de solidarité numérique - Subvention pour l'année 2007**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux

En 2005 la Communauté urbaine adoptait une convention de coopération la liant à l'institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (Unitar) pour trois ans (2005-2007) afin de mettre en place à Lyon l'Agence mondiale de solidarité numérique (ASN). Cette initiative portée par la Communauté urbaine visait à positionner Lyon comme leader sur ce créneau novateur du codéveloppement. La présente délibération concerne le versement de la dernière subvention annuelle relatif à cet accord.

Le bilan de 2006

Les deux premières années de collaboration avec l'Unitar ont permis d'atteindre des résultats tout-à-fait satisfaisants et conformes aux attentes de la Communauté urbaine, notamment par :

- la création et le fonctionnement d'un secrétariat opérationnel

L'Agence dispose aujourd'hui de locaux équipés et d'un secrétariat opérationnel composé d'une équipe de trois salariés appuyés par des stagiaires universitaires affectés à l'ASN pour des durées de un à six mois. L'Unitar a assuré l'expertise internationale nécessaire au démarrage des activités et à la constitution du réseau des partenaires dans différentes régions du monde. L'Agence dispose d'un site web bilingue très actif, de bases de données relatives à la coopération décentralisée et à la solidarité numérique et a créé des plateformes collaboratives web pour piloter les groupes de travail pays et thématiques qu'elle a mis en place,

- la constitution d'un réseau international d'experts

L'Agence expertise des projets et/ou requêtes de financement soumises par différentes structures, notamment au ministère de la coopération français. Afin de fournir un avis argumenté et solide, elle s'est constituée un réseau d'experts partenaires dans les pays faisant l'objet des projets concernés,

- des études-diagnostic et suivis de projets de solidarité numérique

En 2006, l'Agence a mis en exergue plus d'une centaine de nouveaux projets de solidarité numérique et expertisé en détail une dizaine d'entre eux portant notamment sur le Sénégal, le Bénin, le Maroc et Cuba. Elle a accompagné une trentaine de collectivités locales en les aidant à trouver l'information dont elles avaient besoin pour agir, pour adapter leurs méthodes et leurs outils de travail à l'ère numérique. Elle leur a fourni des conseils sur divers aspects opérationnels de leurs projets, selon leurs demandes,

- des campagnes d'information auprès des collectivités locales françaises et une promotion de la solidarité numérique à travers les média francophones

En 2006 un tour de France de la solidarité numérique a été organisé pour faire connaître l'existence et les services fournis par l'Agence. Une douzaine de manifestations ont été organisées pour couvrir toutes les régions (Rhône-Alpes, Méditerranée, Alsace, Paris et Région-Centre, etc.) ainsi que toutes les catégories d'acteurs participant aux projets de coopération décentralisée (villes, Régions, entreprises, universitaires, organismes non gouvernementaux (ONG), etc.). La presse régionale, nationale, la presse spécialisée et les médias électroniques se sont fait l'écho de ces initiatives (ex : Libération, Le Progrès, Les Echos, Lyon citoyen, Adira News, etc.),

- le développement du noyau dur des partenariats publics et privés

En 2006 l'ASN a signé des accords de partenariats avec le secteur public (ministère des affaires étrangères), des associations de collectivités locales (Global Cities Dialogue, l'association internationale des Régions francophones (AIRF), l'Association internationale des maires des villes francophones (AIMF)), le Fonds mondial de solidarité numérique (FSN) et la plus grosse entreprise mondiale informatique, Microsoft International. Ces partenariats ont permis de diversifier les sources de revenus de l'Agence et d'atteindre des publics nouveaux.

Le programme d'actions 2007

Le plan de travail 2007 est axé sur l'extension des activités de l'Agence auprès de la coopération décentralisée des pays européens autres que la France et de leurs partenaires de la Méditerranée, d'Asie et d'Afrique francophone. Il s'agit, en outre, de consolider les outils d'accompagnement des villes mis en place en 2006. Enfin, l'Agence entend développer encore ses relations avec le secteur privé et les autres acteurs institutionnels de la solidarité internationale afin de les engager dans des partenariats opérationnels de long terme.

Les principales activités 2007

- consolider les outils et méthodes de travail des collectivités locales pour agir dans le domaine de la solidarité numérique en apportant des réponses concrètes aux interpellations et aux recommandations issues du tour de France de la solidarité numérique 2006 qui s'articulent autour de cinq grandes demandes ou attentes des collectivités locales :

- . la mise en valeur des potentialités des collectivités françaises et européennes (contenus, expertise, savoir-faire, etc.),
- . la mise en place de partenariats novateurs (publics-privés-universités-associations),
- . la structuration de la concertation (par territoire partenaire et par thème d'intérêt),
- . l'introduction des technologies de l'information et de communications (TIC) dans la gestion des projets de coopération décentralisée,
- . la facilitation de l'accès aux financements nationaux, européens et internationaux.

En réponse à ces attentes, l'Agence met en place un guichet d'entrée unique où les collectivités locales trouvent les informations, les outils et l'accompagnement méthodologique nécessaire pour mener à bien leurs projets de solidarité numérique en coopération décentralisée. Cela débouche sur les réalisations suivantes :

- . un soutien technique aux collectivités locales pour le volet numérique de l'appel à projet de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités locales (DAECL)-ministère des affaires étrangères (MAE),
- . une mise en cohérence de la coopération décentralisée dans le domaine de la solidarité et des partenariats numériques innovants,
- . une valorisation de la contribution de la coopération décentralisée française et européenne à la mise en œuvre des engagements du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI),
- . une sensibilisation et une formation des collectivités locales à l'usage des TIC pour leurs projets de coopération décentralisée,
- . la création d'une plate-forme de mise en relation offre-demande d'équipement informatique recyclé au profit de la coopération décentralisée.

- accompagner les collectivités locales dans leurs nouveaux projets

L'Agence a pour tâche de créer des liens, de favoriser les échanges entre collectivités, de susciter de nouveaux partenariats afin de faciliter une plus grande cohérence et complémentarité entre les actions des collectivités locales dans le domaine de la solidarité numérique. A cette fin, elle met en place des groupes de travail-pays (Bénin, Mali, Liban, Mauritanie, Burkina Faso, Sénégal, Niger, Cameroun) et des groupes thématiques (e-santé, revalorisation du matériel informatique d'occasion).

Pour chaque groupe l'ASN réalise les actions suivantes :

- . la création d'un espace web de travail collaboratif dédié visant à faciliter l'échange entre les membres du groupe,
- . le recensement et la mobilisation de toutes les collectivités françaises qui coopèrent avec ce territoire,
- . la mise en ligne des fiches-projets des collectivités actives dans le champ de la solidarité numérique,
- . l'identification des collectivités étrangères et des autres intervenants majeurs (ONU, bilatéraux etc.) qui collaborent avec ce territoire,
- . l'identification des thématiques communes à plusieurs projets et des possibilités de synergies,
- . l'organisation de trois à quatre réunions par an,
- . la participation à des manifestations publiques sur ces thèmes par pays,

- étendre l'audience et les partenariats de l'Agence

En 2007, l'Agence a élargi le réseau de ses partenaires. Dans cette perspective, de nouveaux accords de collaboration sont engagés avec les commissions de cités et gouvernements locaux unis, des fondations, des associations spécialisées sur le numérique, des entreprises et des associations internationales et régionales, telles que les réseaux de soutien à la coopération décentralisée pour prendre l'exemple de la France,

- sensibiliser et former les collectivités locales à l'usage des TIC pour la coopération décentralisée

Cette action a pour but de faire prendre conscience de l'intérêt des TIC pour moderniser la coopération décentralisée, la rendre plus efficace et faciliter l'ensemble des démarches et procédures administratives qui y sont liées. Son impact se mesure en termes de nombre de collectivités locales utilisant les TIC pour gérer leur programme de coopération décentralisée, du nombre de procédures administratives facilitées par les TIC (ex : gestion, rapports, etc.), de l'évolution des projets coopération traditionnels par l'inclusion des TIC et enfin par la fréquentation des espaces numériques de travail sur le site de l'Agence.

Les critères d'évaluation

- Action 1 - Outils-méthodes

- . le bilan de l'évaluation des projets et recommandations,
- . le compte-rendu des réunions du comité de pilotage,
- . le compte-rendu des réunions des groupes de travail-collectivités locales,
- . les bilans des accompagnements individualisés des collectivités.

- Action 2 - Projets et actions

- . le compte-rendu des groupes de travail-pays,
- . le compte-rendu des groupes de travail thématique,
- . les bilans des formations du réseau solidarité numérique,
- . l'édition-diffusion du guide Coopération décentralisée et solidarité numérique.

- Action 3 - Partenariats

- . le nombre de partenariats signés avec le secteur public et privé.

- Action 4 - Sensibilisation-formation

- . le répertoire des acteurs,
- . la constitution de groupes d'experts,

- . le nombre d'événements publics,
- . la plate-forme web collaborative ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le dernier versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à l'Unitar pour la dernière phase de mise en œuvre du programme d'activité 2007 de l'Agence mondiale de solidarité numérique. L'attribution de la subvention sera faite telle que demandée par l'Unitar dans sa lettre du 16 avril 2007.

2° - La dépense sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - ligne de gestion 021 662.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,